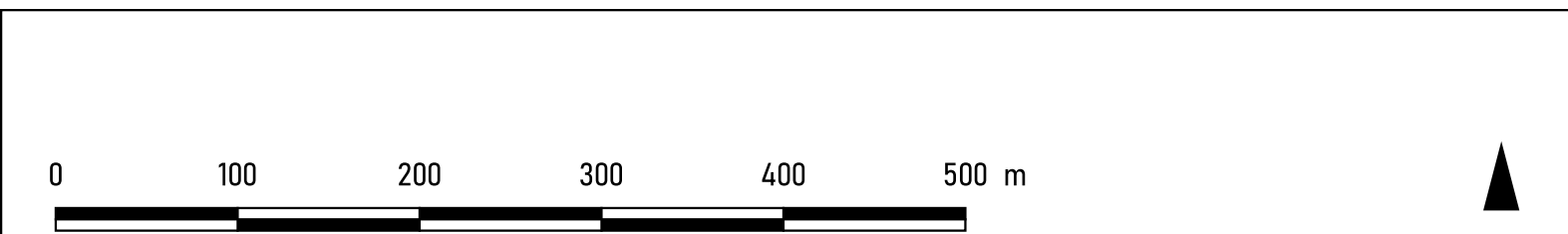
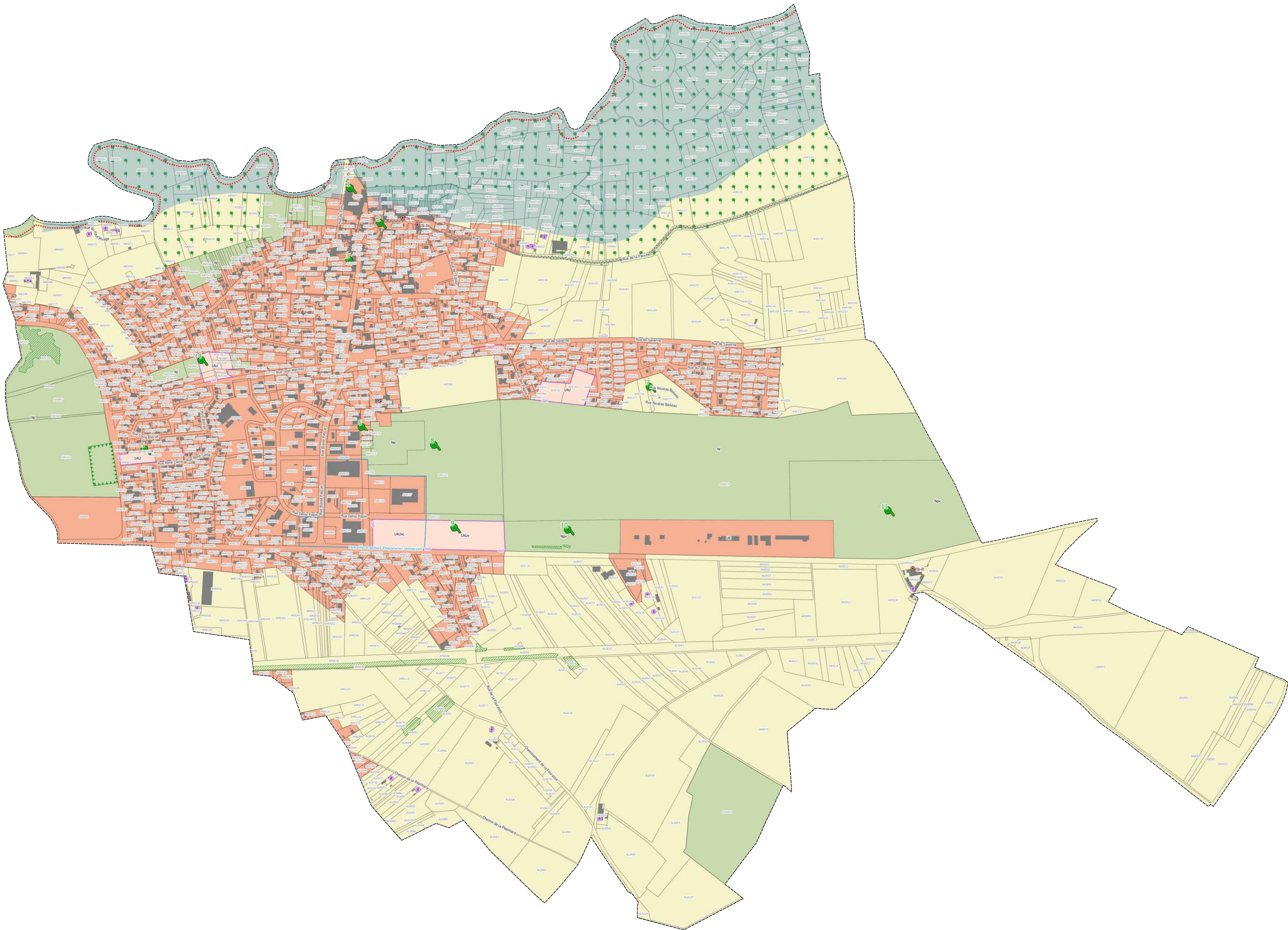
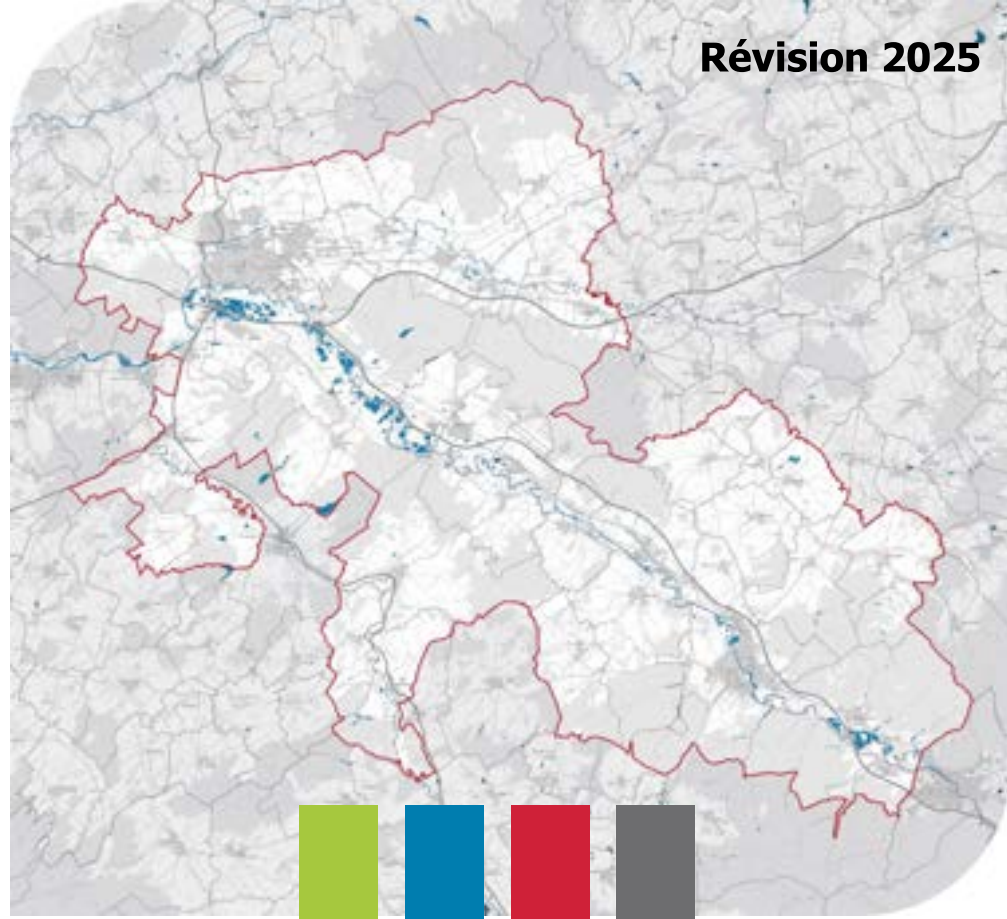


Révision 2025



Zone urbaine	1	Bascule en U00 de la zone U0A pour conserver une activité industrielle ou artisanale
Zone à urbanisation ouverte	2	Suppression de la protection 116-06, l'entrée de la mairie et la fontaine
Zone à urbanisation fermée	3	Suppression de la protection de la porte 116-05
Zone agricole	4	Bascule de la zone 2AU en 1AU, et rétrécissement avec : zone de jardins
Zone naturelle ou forestière	5	Une partie en 1AU (réseau) et une autre partie en U0 (réseaux nécessaires)

Parcelles
Bâtiments

- ⊕ Bâtiments d'habitations existants pouvant faire l'objet d'extensions ou d'annexes en zone A ou N (16 02)
- ⊗ Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (07 01)

..... Règles d'implantation des constructions (hors 10m des cours d'eau) (15 00)

..... Règles d'implantation des constructions (10m des cours d'eau) (15 00)

Voies, chemins à conserver et à créer (24 00)

	Secteur avec conditions spéciales de constructibilité pour des raisons de risques (02 02 inondation)
	Emplacement réservé (05 01 à 05 04)
	Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (07 02)
	Éléments de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique (07 04)
	Règles d'implantation des constructions (15 01 Bande d'implantation des constructions)
	Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) (16 03)
	Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) (18 00)
	Centralités et secteurs d'implantation commerciale (22 00)
	Éléments de continuité écologique et trame verte et bleue (25 00)